

« POUR LES AVEUGLES »

PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL

de

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

et

Journal des Soldats Blessés aux Yeux



SOMMAIRE

Assemblée générale. — Vote. — La Maison de l'Aveugle de Guerre. —
Secours national pour les régions libérées. — Transport sur les chemins
de fer.

Notes et Informations

Établissement climatique et professionnel d'aveugles de Cannes. — Sup-
pression des visites annuelles. — Stations hydrominérales.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Procès-verbal de la séance du C. A. du 15 octobre 1921.
Avis aux Camarades. — La légende de l'Aveugle de Guerre, de l'Abbé
Bridoux. — Lettres de Camarades. — Promotions à la Légion d'hon-
neur. — Liste d'aveugles par département.

Administration :

au Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1^{er})

TÉLÉPH : Central 44-88

80-5604

PRÉSIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

COMITE DE PATRONAGE

M. le général MAUNOURY, président ; M. BARTHOU, ministre de la Guerre ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire de l'U. A. G. ;
M. le général BALFOURIE, président de l'Association Valentin Haüy ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDES, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER, secrétaire général du Comité Franco-Américain pour les
aveugles de guerre ;
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française, président de « Pour le Foyer du
Soldat Aveugle » ;
M. DUCCO, médecin-inspecteur ;
M. le colonel FABRY, député ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY, directrice-fondatrice de l'imprimerie pour les aveugles de
guerre « La Roue » ;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de
Lyon ;
M. le comte de GRAMMONT, président de l'« Aide aux Soldats Aveugles » ;
Miss GRASS HARPER, représentante de la Croix-Rouge américaine ;
Miss WINIFRED HOLT, présidente du Comité Franco-Américain pour les aveugles
de guerre ;
Mme Leopold KAHN, présidente, fondatrice de l'Ecole de massage des soldats
aveugles ;
Mme Géo KESSLER, présidente du « Permanent Blind Relief War Fund incor-
porated » ;
M. KRUG ;
Mme LEGRAND ;
M. LUCOL, député ;
M. E. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. le docteur MORAX, président de la Société « Les Ateliers d'Aveugles » ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^r HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. VALLON, Inspecteur général des Services extérieurs du ministère des Pensions ;
M. VALLERY-RADOT, président honoraire de la Société « Les Amis des Soldats
Aveugles » ;
M. Constant VERLOT, député, président de la Conférence des Œuvres d'Aveugles ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de médecine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : GOUBIN.
Vice-Présidents : ROY (Georges), GUDÉFIN (Marcel) ; BOIS (Paul).
Secrétaire général : LAFFARGUE.
Membres : ALBERT, AMAR, ANTOINE, ARNAULT, AUBIN, BARDOUX, BERTRAND
BOUDANT, BOURGUIGNON, DELAGE, DUFOURC, ÉCAL, LAGARDE, LALLEMANT, LELOUP,
NOIREAUX, ROY RENÉ, SICAUT, TOUDOURI, WEBER.
Trésorier : M. BOETZEL, ancien élève de l'École Polytechnique, directeur de la
Compagnie « Le Soleil ».

AVIS AUX CAMARADES

Nous nous excusons auprès des camarades du léger retard apporté
à la correspondance. Ainsi que vous le savez tous, l'activité de l'Union
va croissant chaque jour, et nos bureaux sont littéralement débordés.

L'approche de l'Assemblée générale a apporté encore un surcroît de
travail, et, malgré tous nos efforts, nous ne pouvons éviter parfois
quelque lenteur à répondre aux camarades.

Assemblée Générale

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Assemblée générale annuelle de
l'Union aura lieu le dimanche 11 décembre, à 14 h. 30 très précises, à
la Sorbonne, Salle Descartes ; entrée : 17, rue de la Sorbonne.

Le présent avis sert de convocation pour tous les membres de
l'Union des Aveugles de Guerre.

Moyens de communications :

Métro : Odéon ;

Autobus : Porte-Champerret-Place Médicis ;

Tramways : Montrouge-Gare de l'Est.

Comme l'année précédente, les premières rangées de bancs de la
salle seront exclusivement réservées aux camarades et non à leur
guide ; les dernières rangées pourront être occupées par les camarades
qui désirent garder leur guide près d'eux.

Dans l'intérêt de la facilité du service et du bon ordre, il serait à
désirer que chaque membre aveugle ne vienne accompagné que d'une
seule personne.

Ordre du jour :

Lecture du rapport du Conseil d'administration ;

Lecture du rapport financier ;

Lecture du rapport des commissaires aux comptes ;

Approbation des legs consentis à l'Union ;

Rapport de la Commission des Pensions ;

Vote du budget pour l'exercice 1921 ;

Proposition de modification aux statuts ;
Proposition d'un règlement intérieur ;
Compte rendu au sujet du paiement des cotisations ;
Maison de l'Aveugle et Maison de retraite ;

Elections :

- a) Ratification d'un membre nommé par le Conseil ;
- b) Nomination de dix administrateurs ;
- c) Nomination des commissaires aux comptes ;
- d) Nomination des délégués pour la modification des statuts demandés par l'Administration ;

Questions diverses.

Le Vote

Nous aurions mauvaise grâce à insister encore sur le devoir de chacun de nous de voter et de participer ainsi, soit à la ratification des membres nommés, soit au renouvellement des camarades nouveaux à choisir pour administrer votre Union.

Notre bulletin de vote, comme vous avez pu le constater, est ce qu'il était l'an dernier, c'est-à-dire que vous avez trouvé en tête les membres à ratifier, suivis des candidats au nombre de vingt-sept.

Vous avez, d'autre part, à choisir, ainsi que le bulletin de vote lui-même vous l'indique, sur ces vingt-sept noms les dix auxquels vous réservez votre suffrage. C'est donc onze noms en tout, onze seulement que vous devez laisser sur le bulletin de vote, tous les autres devront être rayés.

Nous insistons auprès des camarades pour nous envoyer sans retard leur bulletin de vote, et nous les informons que le dépouillement du scrutin aura lieu les 4, 5, 6, 7, 8 et 9 décembre, au Siège social de l'Union, de 14 à 17 heures. Le dépouillement sera public. Les camarades qui désireraient assister à ce dépouillement sont admis jusqu'à concurrence de la capacité des locaux.

La Maison de l'Aveugle de Guerre

Un certain nombre de membres de l'U. A. G. posent des questions sur « la Maison de l'Aveugle de Guerre ». Les rapports annuels de 1919 et de 1920 ont déjà traité ce sujet après un article du *Journal des Soldats blessés aux yeux* (Ce que je voudrais voir avant de mourir), n° 26. Les Conseils d'administration à venir, débarrassés, espérons-le, des soucis plus graves des pensions, auront certainement à

s'occuper davantage de la Maison de l'Aveugle de Guerre. Pour orienter les administrateurs, il faut que tous les membres de l'Union connaissent la question et fassent part de leurs désirs.

La Maison de l'Aveugle de Guerre, c'est d'abord notre siège social agrandi, c'est le lieu où chacun peut s'adresser pour demander des renseignements que notre cécité ne nous permet pas d'avoir par nous-mêmes. Le camarade du plus petit village et même de la plus lointaine de nos colonies doit recevoir de ce centre les renseignements qu'il a demandés, les conseils qu'il a provoqués, les affaires que légitimement il est en droit d'attendre. Ce centre doit donc être bien organisé et bien documenté ; les questions juridiques doivent être examinées sérieusement, enfin, c'est de là que doit partir notre *Bulletin mensuel*, nous dirons même, plus régulièrement que par le passé, apportant à tous des renseignements d'intérêt plus général. Dans cette maison il faut qu'on travaille à faire réparer les erreurs ou les injustices dont l'un de nous, nos veuves ou nos enfants pourraient être victimes. La Maison de l'Aveugle, c'est quelque chose comme la mairie d'une commune, mais une mairie idéale, comme il n'y en a pas en France, où les intérêts de chacun sont soutenus avec un sentiment de fraternité gravé au cœur plutôt qu'avec de belles lettres peintes sur la façade. Dans cette maison commune, les aveugles de guerre doivent se sentir tout à fait chez eux, bien à l'aise ; le Parisien comme le provincial de passage doit trouver une salle où il pourra causer avec des camarades de tout ce qu'il lui plaît, en fumant une cigarette ou même cette vieille pipe des tranchées, fidèle amie des bons et des mauvais jours. Le provincial de passage doit, s'il en a besoin, trouver un guide l'attendant à la gare et l'amenant dans une chambre modeste, mais plus sûre pour lui et moins coûteuse que bien des chambres d'hôtel. Un aveugle et son guide naturel, de passage à Paris, doivent également trouver une chambre dans les mêmes conditions. L'expérience des années précédentes montre qu'il n'y a jamais plus de six à huit camarades de province de passage à Paris en même temps, sauf au moment de l'Assemblée générale. Donc, dans notre maison, six ou huit chambres suffiraient ; si les demandes dépassaient huit, on adresserait les voyageurs au Phare de France, comme l'U. A. G. le fait aujourd'hui, après s'être assuré qu'il y a de la place pour l'aveugle sinon pour son guide. On pourrait encore envoyer les camarades à un hôtel, les prix étant fixés à l'avance pour éviter l'estampage, horrible fléau dont les aveugles de guerre ne sont pas toujours exempts. Pour les repas, les passagers seraient adressés au Phare de France, qui a ouvert exclusivement aux aveugles de guerre une sorte de table d'hôte qui rend les plus grands services à des prix très avantageux. Il serait pourtant facile de donner dans notre maison aux passagers le petit déjeuner du matin, le problème étant résolu pour les repas importants, tant que le Comité Franco-Américain continuera à nous aider, ce que nous souhaitons voir durer très longtemps.

Mais il y a d'autres choses importantes à installer dans notre

maison ; ne faut-il pas qu'elle s'occupe de l'activité des aveugles de guerre ? Un voyant qui visitera la maison doit pouvoir y trouver des renseignements sur les produits fabriqués par nous ou sur les emplois que certains peuvent remplir, et cela, bien entendu, aussi bien pour les provinciaux que pour les Parisiens. Il paraît très utile qu'une salle ouverte aux visiteurs contienne des échantillons de tout ce que les aveugles savent faire. Si la richesse de l'Union le permettait, on pourrait même concevoir la création d'un véritable magasin de vente, mais nous disons « si la richesse de l'Union le permettait », car il faut que les intérêts des provinciaux soient entièrement respectés, avec cette condition, l'idée du magasin paraît excellente, les membres de l'Union qui le désireraient ayant ainsi une sorte de placier naturel à Paris ; mais il est certain que pour organiser à la satisfaction de tous ce magasin, il faudrait des capitaux assez importants d'abord et un bon règlement, accepté par tous les travailleurs désireux d'utiliser ce procédé de vente ; pour les débuts, on se contenterait donc peut-être d'une simple salle d'exposition où les commandes pourraient être transmises aux intéressés, mais sans vente directe de notre part.

En dehors de la salle où les membres de l'Union pourraient se réunir librement entre eux, salle où il y aura parfois du bruit avec beaucoup de fumée de tabac, il est bon que nous ayons une salle plus silencieuse où les camarades pourraient venir consulter des livres de notre bibliothèque en Braille ou prendre des notes sur des documents demandés. Bien qu'il existe beaucoup trop de petites imprimeries pour aveugles, et malgré l'efficacité relative de deux ou trois groupements sérieux pour livres en Braille, l'U. A. G. aurait un service s'occupant de tout ce qui intéresse la copie et la lecture des livres d'aveugles de guerre, bien entendu il ne serait rien créé faisant double emploi avec ce qui existe déjà, mais nous nous mettrions en contact suivi avec les organisations déjà existantes pour obtenir des livres demandés ; en cas de refus de ces organisations, nous ferions faire le travail nous-mêmes.

Quelques-uns pensent qu'on pourrait dès à présent loger définitivement dans une maison commune ceux que le malheur a laissés sans famille ou qui pour des motifs très graves ou pour toute autre raison sont obligés de vivre éloignés des leurs ; c'est là l'idée de la maison de retraite, mais pour l'instant notre « Maison de l'Aveugle » ne la réaliserait pas ; d'abord, le Phare de France et les Invalides suffisent actuellement aux besoins les plus pressants, mais ces besoins iront en croissant par la force des choses, la mort fatale peut priver chacun de nous de ceux qui sont leur appui, et nous serons bien obligés de songer, dans un jour prochain, à la réalisation de cette maison de retraite. Cette maison devant comprendre un petit nombre d'aveugles, pour le bien-être même des pensionnaires, on sera dans l'obligation d'en créer une à Paris et sans doute plusieurs en province. Sera-t-il utile d'avoir recours à l'appui de l'État ? La question sera à étudier en temps voulu. Dès à présent, nous estimons que l'organisation de la maison

devra différer de celle des Invalides, qui ne semble pas donner toute satisfaction aux aveugles. Combien nous plaindraient mieux des maisons un peu analogues aux maisons de rééducation aujourd'hui fermées ; certes, nous avons tous réclamé et parfois crié lorsque nous nous y trouvions, la grogne est le propre de l'ancien poilu, pour ne pas dire de tous les Français, et nous entendons parfois tel camarade venu de province dire en parlant de cette époque : « C'était le bon temps. » Avant de songer à préparer cette maison de retraite pour les camarades restés seuls, nous devons poursuivre notre entr'aide auprès de tous ceux qui mènent leur vie normale sous le toit familial, car où est-on mieux qu'au sein de sa famille ? Mais en ce moment ces familles éprouvent des difficultés à se loger, il ne faut pas songer à les cantonner dans la « Maison de l'Aveugle », mais l'Union doit se préoccuper par tous les moyens de faciliter à ses membres la location ou l'achat d'une maison familiale leur donnant toutes garanties de stabilité. Malgré toutes les lois déjà votées ou en cours de discussion, beaucoup d'entre nous se voient, malgré eux, contraints de déménager ; ne faut-il pas s'occuper sérieusement de cette question ? Que tous les membres de l'Union nous le disent et nous suggèrent les idées qu'ils peuvent avoir sur l'organisation de la « Maison de l'Aveugle de Guerre », dont le principe est déjà adopté par les Assemblées générales des années précédentes.

SECOURS NATIONAL POUR LES RÉGIONS LIBÉRÉES

La Société du Secours National pour les régions libérées nous a donné une subvention de 10.000 francs pour venir en aide cette année aux aveugles de guerre qui sont dans les régions libérées.

Le Conseil d'administration a donné mandat à la Commission de la Caisse fraternelle de répartir ces 10.000 francs aux membres composant cette Commission :

MM. Amar, Isaac, Toudouri.

Il a été adjoint deux administrateurs : *Arnaud et Dufourc.*

Après délibération, le Conseil a donné mandat à la Commission de proposer deux projets :

Premier projet. — Choisir une trentaine d'aveugles de guerre des régions libérées, en tenant compte des blessures multiples autres que « cécité » et des charges de famille.

Deuxième projet. — Répartir la somme entre tous les aveugles des régions libérées, mais en tenant compte toujours des blessures multiples et des charges de famille.

Comme sur nos listes nous avons à ce jour 224 aveugles dans les

régions libérées, le Conseil a indiqué sa préférence pour le premier projet, car la répartition entre tous les aveugles des régions libérées aurait donné des sommes très faibles à chaque aveugle. La Commission a désigné 30 noms d'aveugles de guerre choisis dans les conditions suivantes :

Tout aveugle dans les régions libérées ayant 85 % de blessures multiples ou ayant quatre enfants a reçu une somme fixe de 220 francs.

Parmi ces 30 aveugles reçoivent une majoration :

1° Ceux qui ont plus de 85 %, à raison de 30 francs par tranche de 5 % au-dessus de 85 % ;

2° 30 francs par enfant au-dessus de quatre ;

3° 30 francs par ascendant âgé de plus de soixante ans ;

4° Les aveugles ayant 100 % de suspension reçoivent en plus une majoration de 100 francs.

De cette façon, la Caisse fraternelle a distribué aux 30 aveugles qui se trouvaient dans ces conditions une somme variant entre 220 et 500 francs, soit au total une somme de 10.110 francs. Les frais de mandats se sont élevés à 60 francs, ce qui fait pour la Caisse fraternelle un envoi de 10.170 francs.

Les camarades des régions libérées qui n'auront pas reçu cette allocation sont ceux qui ont moins de 85 % de blessures multiples ou ceux qui ont moins de quatre enfants.

Ces camarades comprendront que ce sont les aveugles les moins favorisés qui ont reçu cette allocation.

Nous remercions très vivement le Secours National de nous avoir donné le moyen de réparer, grâce à leur don généreux, la situation peu équitable qui est faite aux aveugles des régions libérées, qui ont le plus de blessures multiples et les plus grandes charges de famille.

TRANSPORTS SUR LES CHEMINS DE FER

L'Union est enfin arrivée à faire prévaloir ses idées sur le transport du guide des 100 %, article 10, sur les chemins de fer. En effet, l'article 9 de la loi du 29 octobre 1921, relative à un nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général, est ainsi conçu :

ART. 9 (*Officiel*, page 12550) :

« Tout militaire réformé avec une invalidité d'au moins 25 % a droit à une réduction sur les tarifs de voyageurs.

« Cette réduction sera de : 50 pour % pour tout réformé de 25 à 50 % ; de 75 % pour tout réformé de 50 % et plus.

« La gratuité du voyage sera, en outre, accordée au guide de

l'invalidé de 100 % bénéficiaire des dispositions de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919.

« Ces taux sont applicables aux billets simples et aux billets d'aller et retour ordinaires. »

Dès la promulgation de cette loi, en date du 12 courant, nous avons envoyé une délégation à l'Office National des Mutilés et Réformés pour en réclamer l'exécution immédiate.

Nous sommes heureux d'apprendre aux camarades qu'il sera procédé avec la plus grande célérité à la délivrance de nouvelles cartes, d'après l'accord intervenu avec les réseaux ; il y en aura, en effet, de trois sortes :

1° Des cartes à barre bleue en diagonale, réservées aux pensionnés de guerre de 25 à 45 % ;

2° Des cartes à barre rouge en diagonale réservées aux pensionnés ayant un pourcentage d'invalidité supérieur à 50 % ;

3° Des cartes à doubles barres bleues croisées en X réservées aux pensionnés de guerre bénéficiaires de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919.

Aussi nous donnons cet avis :

AVIS TRÈS IMPORTANT

Nous insistons auprès des camarades pour qu'ils procèdent le plus rapidement possible à l'échange de leur carte ; ils devront faire une demande à la mairie de leur commune, où ils fourniront les justifications de leur situation de pensionné et de leur taux d'invalidité (carnet définitif, titre provisoire).

En même temps, ils remettront à leur mairie leur photographie d'une dimension de 3 c/m sur 4. Cette photographie est destinée à être apposée sur leur carte d'invalidité.

Leur maire transmettra la demande et la photographie au préfet, qui fera établir la carte et la retournera aussitôt prête au maire pour être remise à l'intéressé.

Mais en attendant la délivrance de ces cartes, qui doit du reste se faire rapidement, nos camarades pourront-ils voyager en bénéficiant des faveurs que leur accorde la nouvelle loi ? Oui, pensons-nous, car nous avons déjà de nombreux exemples de camarades à qui l'administration de certaines gares a accordé la délivrance de billets au nouveau tarif.

NOTES & INFORMATIONS

Nous rappelons la lettre de notre camarade, le capitaine Sire, publiée dans notre *Bulletin* de juin 1921 où il signalait aux membres de l'Union l'existence de l'établissement professionnel et climatique d'aveugles à Cannes.

Cet établissement peut rendre de doubles services aux camarades puisqu'il est à la fois un établissement de convalescence et un établissement de rééducation.

Le prix de la pension est modeste : 5 francs par jour avec facilités de se procurer des suppléments, mais d'après nos renseignements le régime ordinaire donne satisfaction. Les pensionnaires jouissent de leur entière liberté et par l'intermédiaire de l'Œuvre ils trouvent facilement des guides bénévoles.

Cette Œuvre présente un grand avantage pour ceux dont la santé exigerait un séjour dans le Midi.

Du reste les camarades que cela pourrait intéresser n'ont qu'à demander de plus amples renseignements au directeur de l'Enseignement professionnel et climatique d'aveugles à Cannes (Alpes-Maritimes).

SUPPRESSION DES VISITES ANNUELLES

(Art. 15 de la loi du 31 mars 1919.)

L'article 15 de la loi du 31 mars 1919 prescrivait que « en vue de réserver tous droits éventuels, les militaires et marins qui ne se considèrent pas comme guéris des blessures ou maladies dues aux fatigues, dangers ou accidents du service feront constater, chaque année leur état ».

Or, la loi du 28 juillet 1921 supprime ces visites annuelles. En cas de décès les ayants droit doivent fournir seulement à l'appui de leur demande de pension un certificat médical établissant la relation entre le décès et la blessure ou la maladie contractée en service.

STATIONS HYDROMINÉRALES

Le ministre des pensions fait connaître dans sa circulaire mensuelle de juin-juillet 1921 que les stations hydrominérales de Bagnoles-de-l'Orne, Châtel-Guyon et Capvern sont ouvertes aux anciens militaires bénéficiaires de l'article 64.

Cette prescription ne vise que les réformés dont la blessure ou la maladie contractée en service nécessiterait l'usage des eaux indiquées ci-dessus.

Nous apprenons avec plaisir la décoration de l'infirmier militaire Noirez, qui vient de recevoir la médaille d'honneur des épidémies.

Il n'est pas un bi-manchoth parmi nos camarades ayant passé par l'École de Neuilly qui ne se rappelle de lui avec sympathie.

Nous lui adressons ici toutes nos félicitations.

Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Sibiril (Pierre), nous font part de la naissance de leur fille Suzanne, née le 2 octobre 1921.

Notre camarade et Mme Colleuille (Maurice), nous font part de la naissance de leur fils Robert-Maurice, né le 8 septembre.

Notre camarade et Mme Felgeirolles (Henri), nous font part de la naissance de leur fille Marie-Louise, née le 30 août.

Notre camarade et Mme Fossati (André), nous font part de la naissance de leur fils Maurice, né le 27 septembre.

Notre camarade et Mme Rasclé (Edmond), nous font part de la naissance de leur fille Raymonde, née le 4 octobre.

Notre camarade et Mme Malgoire, nous font part de la naissance de leur enfant, né le 24 septembre.

Notre camarade et Mme Lassalle (Auguste), nous font part de la naissance de leur fille Augusta, née le 17 septembre.

Notre camarade et Mme Denos (Jean), nous font part de la naissance de leur fils Pierre, né le 14 octobre.

Notre camarade et Mme Juif (Georges), nous font part de la naissance de leur fille.

Notre camarade et Mme Masson (François), nous font part de la naissance de leur fils Louis, né le 8 octobre.

Notre camarade et Mme Roche (Louis), nous font part de la naissance de leur fils Marcel.

Notre camarade et Mme Renauld (Charles), nous font part de la naissance de leur fils Marcel, né le 24 octobre (2^e enfant).

Notre camarade et Mme Rouxel (E.), nous font part de la naissance de leur fille Blanche, née le 7 octobre.

Notre camarade et Mme Beve (E.), nous font part de la naissance de leur fille Marthe, née le 22 octobre.

Notre camarade et Mme Lamaury (Pierre), nous font part de la naissance de leur fils Fernand.

Notre camarade et Mme Hassen Ben Salem Kraiem, nous font part de la naissance de leur fille, née le 20 octobre.

Notre camarade et Mme Boucher, nous font part de la naissance de leur fils Raymond, né le 27 octobre 1921.

Notre camarade et Mme Gambert (François), nous font part de la naissance de leur deuxième garçon, né le 22 septembre.

Notre camarade et Mme Moteau (Jean), nous font part de la naissance de leur deuxième garçon, né le 17 octobre.

Notre camarade et Mme Adolphe Moreau, nous font part de la naissance de leur fille, née le 28 octobre.

Notre camarade et Mme Xavier Rineau, nous font part de la naissance de leur fils Xavier.

Notre camarade et Mme Lardans, nous font part de la naissance de leur fils Marcel.

Notre camarade et Mme Ricci (Archange), nous font part de la naissance de leur fils Jean-Lucien-Marc-Jérôme, né le 30 septembre.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Zimmermann nous fait part de son mariage célébré il y a quelques mois.

Notre camarade Le Callonec (Pierre) nous fait part de son mariage avec Mlle Hénaff.

Notre camarade Sourissaud (Marcel) nous fait part de son mariage avec Mlle Boitaud, célébré le 8 octobre.

Notre camarade Pousse (Joseph) nous fait part de son mariage avec Mlle Antoinette Roynier, célébré le 22 octobre.

Notre camarade Feuillet (Antoine) nous fait part de son mariage avec Mlle Catherine Ciomei, célébré le 15 octobre.

Notre camarade Fermon (Maurice) nous fait part de son mariage avec Mlle Eugénie André, célébré le 29 octobre.

Notre camarade Alvergne (Jules) nous fait part de son prochain mariage avec Mlle Antoinette Barbero.

Notre camarade Berröd (François) nous fait part de son mariage avec Mlle Marguerite Dupré, célébré le 20 octobre.

Notre camarade Loiseau (Alfred) nous fait part de son mariage avec Mlle Suzanne Pillot.

Notre camarade Martin (Jean) nous fait part de son mariage avec Mlle Victorine Anvinet, célébré le 14 novembre.

Notre camarade Delaunay (Albert) nous fait part de son mariage avec Mlle Emma Valadier, célébré le 29 octobre.

Notre camarade Bonnecuelle (Eugène) nous fait part de son mariage avec Mlle Catherine Picard.

Notre camarade Couchouron (Henri) nous fait part de son mariage avec Mlle Germaine Cohade, célébré le 19 novembre.

Notre camarade Guittard nous fait part de son mariage, célébré le 30 avril 1921.

Notre camarade Laurent (Etienne) nous fait part de son mariage avec Mlle Juliette Chevalier, célébré le 22 octobre 1921.

Notre camarade Guy (Auguste) nous fait part de son mariage avec Mlle Augusta Mille, célébré le 7 novembre.

Notre camarade Jannin (Léon) nous fait part de son mariage, célébré le 24 octobre.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Delattre, 27 août.

De la femme de notre camarade Alquier (Germain), décédée le 18 octobre.

Du père de notre camarade Roy (Georges), décédé le 31 octobre.

De la petite fille de notre camarade Chabbert (Henri), Odette, décédée le 29 octobre.

De la naissance et du décès de l'enfant de notre camarade Coulard.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

ERRATUM

Nous relevons sur notre *Bulletin* d'octobre 1921 (procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 1921) une phrase incomplète due à un décalage d'imprimerie ainsi conçue :

« Faut-il répartir les dons entre tous les aveugles des régions li nos camarades les plus nécessiteux des régions envahies. »

On doit lire :

« Faut-il répartir le secours alloué entre simplement 25 à 40 de nos camarades les plus nécessiteux des régions envahies. »

Procès verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 12 Octobre 1921

La séance est ouverte à 14 h. 1/2 sous la présidence de M. Gudefin.

Sont présents : Boetzel, Gudefin, Bois, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Chautard, Delage, Dufourc, Favret, Izaac, Laffargue, Noireaux, Toudouri, membres du Conseil ;

Les camarades : Durat, Robert, Sainte-Rose.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté.

Lecture d'un projet de rapport moral pour l'exercice 1921.

Adopté à l'unanimité.

Cession du Comité Français.

Le trésorier donne lecture d'une lettre de M. Valentin, liquidateur du Comité Français du « Permanent Blind Relief War Fund ».

M. Boetzel doit se mettre en rapport avec M. Valentin en vue de procéder à la liquidation de ce Comité.

Boetzel expose qu'il a fait une démarche auprès de l'enregistrement afin d'obtenir l'exonération des frais de timbres. Il informe le Conseil que seules, les Œuvres de l'Etat sont dispensées de ce paiement et que par conséquent il n'y a rien à faire dans ce sens.

A son avis le plus simple serait de procéder comme nous le faisons ordinairement pour la réception des dons qui nous sont offerts : prendre et donner reçu à moins d'objections de la part du donateur.

Le Conseil donne pleins pouvoirs au trésorier pour la liquidation de cette affaire.

Discussion au sujet du vote.

Le président rappelle les décisions prises à ce sujet par le Conseil dans sa séance du 9 juillet dernier : il y aura lieu de tirer au sort l'ordre dans lequel la liste des candidats sera établie.

Le trésorier procède publiquement au tirage au sort : Juhel, Heuzé, Epstein, Monsch, Saillot, Durat, Nicolai, Laffargue, Courteix, Levêque, Sainte-Rose, Scapini, Marie Bonnardin, Odoul, Ecal, Lagarde, Toudouri, Arnault, Chautard, Webber, Robert (Maurice), Guilbaud, Balester, Michel Raoul, Derunder, Boucher (Emile).

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de Conan, donnant sa démission de membre du Conseil.

Le Conseil accepte sa démission.

La discussion s'engage au sujet de la publication au *Bulletin* de la liste des candidats.

Izaac est d'avis d'insérer intégralement les lettres-programmes de chaque camarade. Il y a du reste, dit-il, un vote du Conseil à ce sujet, sur lequel il n'y a pas à revenir.

Laffargue intervient pour faire observer que les lettres dont il s'agit ne constituent nullement des programmes et contiennent simplement des renseignements sur le camarade ; comme la substance de ces renseignements est contenue sous une forme concise dans le tableau qui doit paraître au *Bulletin*, il est tout à fait inutile de remettre à nouveau ces renseignements sur le bulletin de vote qui atteindrait de ce fait, et sans utilité des dimensions disproportionnées. Il répète encore que la décision du Conseil à laquelle Izaac fait allusion ne visait que des lettres-programmes.

La publication des lettres ou de tous les renseignements donnés est mise aux voix.

9 voix pour.

5 voix contre.

La question se pose ensuite de savoir comment sera posée la candidature des membres du Conseil sortants. Le Conseil décide tout simplement de mettre en face de chaque nom de camarade du Conseil à réélire la mention « administrateur sortant ».

Certains camarades, membres de la Commission des pensions, demande que pour eux ce titre soit mentionné. Laffargue pense qu'en effet il est juste de mentionner ce titre qui indique que ces camarades s'intéressent aux choses de l'Union et ont bien voulu prendre une part active. Arnault et quelques autres membres font observer que ce titre semble faire pression sur la décision des camarades et que si l'on adopte une telle manière de faire, ils ne voient pas pourquoi on ne mentionnerait pas pour les administrateurs sortants tout ce que peut demander leur activité : « Monsieur X..., administrateur sortant, membre de la Commission... »

Izaac exhorte les camarades à se rappeler le vote du Conseil où ils ont déclaré que toutes les publications seraient autorisées ; il ne voit pas pourquoi on refuserait ce titre aux camarades qui désirent le faire connaître. Ce renseignement peut éclairer les camarades dans leur vote. La discussion se poursuit longuement et le Conseil décide de donner satisfaction à la demande des camarades.

Robert regrette d'être la cause de cette discussion pénible et retire purement et simplement sa candidature. Tout le Conseil proteste contre cette décision et Izaac prie le camarade de rester candidat. Tout le Conseil se joint à l'initiative d'Izaac. Robert accepte.

Lecture est ensuite donnée d'un groupe de camarades posant leur candidature au Conseil et dont la lettre débute : « Promoteurs des démarches actuellement en cours pour l'augmentation de nos pensions, nous avons l'honneur de nous présenter comme membres du Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre... »

La question est posée de savoir si on va publier la lettre. La discussion s'engage avec les mêmes arguments que précédemment, cependant, certains, dont Gudefin, Bertrand, Laffargue font observer qu'il est inadmissible que l'on publie une lettre que tous les membres

du Conseil savent être inexacte, n'est-ce pas tromper les camarades de l'Union ?

Izaac relève que le Conseil ne peut pas, sous un pareil prétexte, empêcher la publication de cette lettre car on s'exposerait alors à tomber dans l'arbitraire, mais il peut parfaitement, s'il le juge équitable, apporter une rectification aux affirmations erronées des camarades. Et il propose d'ajouter après la publication de leur lettre la note rectificative suivante :

« Nous faisons remarquer que les camarades ont été sans doute très énergiques et très actifs en vue d'obtenir une augmentation de pension ; ils n'en sont peut-être pas comme ils le croient à eux seuls les promoteurs, car des démarches actives avaient déjà été entreprises lesquels il ne revient pas puisqu'il en a été maintes fois question par le Conseil. »

Laffargue insiste pour s'opposer à cette publication parce que, dit-il :

1° Elle n'est pas une lettre-programme ;

2° Parce qu'elle est manifestement erronée : les camarades s'attribuent un grade qu'ils n'ont réellement pas.

Le président met au vote la motion suivante :

« Le Conseil autorise-t-il la publication de la lettre signée d'un groupe de camarades en faisant suivre la rectification proposée par Izaac ? »

Adopté sauf 1 voix contre (Laffargue).

Compte rendu de la Commission des pensions auprès de M. Maginot et auprès du colonel Fabry.

Robert explique que la délégation a été reçue par M. Maginot ; elle a exposé avec de longs détails la nécessité d'une augmentation sérieuse de la pension des aveugles et la nécessité qu'il y aurait à l'obtention des quatre points présentés également par la délégation et sur lesquels il ne revient pas puisqu'il en a été maintes fois question au Conseil.

Le ministre a reconnu la justice de nos revendications et nous a promis son concours actif.

Le colonel Fabry a été mis au courant de ces divers détails et est tout acquis à notre cause ; il va présenter et défendre avec vigueur nos intérêts devant le Parlement.

Robert rend compte ensuite au Conseil que la Commission aurait l'intention de faire imprimer les divers rapports qui ont été établis jusqu'ici par l'Union au sujet de l'augmentation des pensions. Ce rapport serait distribué à divers parlementaires ou même à tous si cela est nécessaire ; pour cela il demande au Conseil de vouloir bien accorder à la Commission un crédit de 1.000 francs.

Le Conseil adopte cette demande à l'unanimité.

La modification des statuts et l'étude du règlement intérieur sont mis en discussion.

Le Conseil, qui connaît déjà les modifications en question et les

bases du règlement, fait confiance au bureau pour le mettre entièrement sur pied.

La séance est levée à 17 heures.

La prochaine réunion est fixée au premier samedi de novembre.

AVIS AUX CAMARADES

Une dame âgée de 60 ans, domiciliée dans la Côte-d'Or, présentant les plus sérieuses garanties, prendrait un aveugle en pension et s'occuperait de lui et lui servirait de guide. Le prix est à débattre.

Les références sérieuses présentées par cette dame nous ont fait penser que son œuvre pourrait être utile à quelque camarade.

Nous tenons son adresse à la disposition de ceux d'entre nous que cela pourrait intéresser.

Le camarade Carrier (Elie), nous prie d'informer les camarades qu'il serait acheteur de disques « Pathé », encore bons, de forme plate, de 25 à 35 centimètres de diamètre au prix de 2 francs pièce. Les frais de transport sont à la charge de l'acheteur ; les frais d'emballage à la charge de l'expéditeur.

La Société d'assistance pour les Aveugles nous prie de faire savoir aux camarades qu'elle n'accorde pas de secours pour les mariages, réservant les fonds dont elle peut disposer pour la naissance des enfants des soldats aveugles.

Le camarade Fellon, Henri, 30, rue de Béthencourt, Clermont (Oise), demande écoulement de son travail de broches.

Le camarade, l'abbé Renoux, nous prie d'insérer la chansonnette suivante :

La Légende de l'Aveugle de Guerre, à la manière de Botrel, sur l'air de « La Fanchette ».

Aux camarades Dupin, Thérêt, Gousset et Fedeau.

Quand il est parti pour la guerre,
La vie souriait devant lui.
Les pieds bien campés sur la terre
Il était sans peur, sans souci.
Lorsque commence cette histoire
Verse à boire,
C'était un rude et fier luron,
Buvons donc !

D'abord il courut en Belgique
Protéger Namur et Dinant,
Et sur la Marne, héroïque,
Il se battit comme un géant
Verse à boire,
Il fut cité au bataillon,
Buvons donc !

Il s'en fut alors en Argonne
Harceler le Boche aux abois.
L'Artois, la Champagne et Craonne
Toujours vibrent de ses exploits.
Tragique tour de balancoire,
Verse à boire,
Qu'il fit avec « La Madelon »,
Buvons donc !

Il joua de la baïonnette,
Il fit retentir son lebel ;
Comme un artiste en clarinette
Vous enlève un air de Botrel.
Il démolit, on peut m'en croire,
Verse à boire,
Des sales Boches à foison,
Buvons donc !

Mais la mitraille meurtrière
Certain jour l'atteignit aux yeux,
Lui faisant perdre la lumière
Du soleil brillant dans les cieux.
Resté debout, ça c'est notoire,
Verse à boire,
Aux Boches « Tas de cochons »,
Buvons donc !

On lui remit la croix de guerre
Alors qu'il se raccommoait,
Et la médaille militaire ;
Bien cher, hélas ! il les payait.
Mais il conserve la mémoire,
Verse à boire,
Des Boches tournant les talons,
Buvons donc !

Puis il rentre dans sa famille,
Et voici venir le bonheur :
Une excellente jeune fille

Lui donne sa main et son cœur.
S'il est plongé dans la nuit noire,
Verse à boire,
Son étoile est sa Louison,
Buvons donc !

Enfin, la belle croix des braves
Étincelle sur son habit ;
Ses feux dissipent les entraves,
Les tristesses de son esprit.
Car sa croix lui redit la gloire,
Verse à boire,
D'avoir fait son devoir au front,
Buvons donc !

M. Raoul BRIDOUX, abbé,
aveugle de guerre.

Nous avons reçu de nombreuses lettres de camarades nous donnant des détails émouvants sur la remise de leur décoration de la Légion d'honneur. Nous regrettons que la place nous manque pour publier ici les détails de ces lettres comme nous l'aurions désiré.

L'Évangile de l'Aveugle nous prie d'informer les camarades qu'elle tient gratuitement à la disposition de ceux que cela pourrait intéresser ou bien l'*Évangile de Saint Luc* en braille ou le *Nouveau Testament* en noir, soit la version catholique de Sacy, soit la version protestante de Segond.

Les camarades qui désirent les recevoir doivent écrire à l'Évangile de l'Aveugle, 8, rue de la Victoire, Paris.

Promotions à la Légion d'honneur

(Journal Officiel des 23 Octobre et 13 Novembre 1921)

(Loi de Juillet 1920)

Commandeurs :

Blondeau (Félix-Marie-Odon-Pierre), capitaine du 36^e rég. d'inf., retraité pour blessure de guerre.

Douet (Jean-Stanislas), capitaine du 9^e rég. de tirailleurs algériens, retraité pour blessure de guerre.

Officiers :

Becker (Gaston-René), lieutenant du 111^e rég. d'artillerie lourde, retraité pour blessure de guerre.

Roy (Georges), ex-soldat du 107^e rég. d'infanterie.

Chevaliers :

Capelle (Julien), ex-soldat du 101^e rég. d'artillerie lourde.

Roi (Joseph), ex-soldat au 16^e rég. d'infanterie.

Amblard (Henri-Jean-Juste), ex-caporal du 161^e rég. d'infanterie.

Andrieu (Pierre-Jean-Marie), ex-soldat du 407^e rég. d'infanterie.

Argouarch (Guillaume-Marie), ex-soldat du 47^e rég. d'infanterie.

Arnaud (François-Jules), ex-caporal du 315^e rég. d'infanterie.

Barbette (Séraphin-Marie-François), ex-soldat du 42^e rég. d'infanterie.

Bataille (Edouard-Léon), ex-soldat du 14^e rég. d'infanterie territoriale.

Bidau (Jean), ex-soldat du 249^e rég. d'infanterie.

Bignon (Georges-Henri-Prosper), ex-soldat du 317^e rég. d'infanterie.

Bled (Auguste-Armand-Henri), ex-soldat du 293^e rég. d'infanterie.

Bossus (Gaston-Marie-Nicolas), ex-soldat du 40^e rég. d'artillerie.

Bouchet (Philippe), ex-sergent du 175^e rég. d'infanterie.

Boyenval (Fleury-Edouard-Arthur), ex-soldat du 320^e rég. d'infanterie.

Brebion (Fernand-Gaston), ex-soldat du 3^e rég. d'infanterie coloniale.

Cabasson (Maurice-Antoine), ex-soldat du 1^{er} rég. de génie.

Cabrillac (Henri), ex-soldat du 76^e rég. d'infanterie.

Calmes (Firmin-Germain-Jean), ex-soldat du 14^e rég. d'infanterie.

Castagne (Théodore), ex-soldat du 207^e rég. d'infanterie.

Chusseau (Clément-Edouard-Arthur), ex-soldat du 88^e rég. d'infanterie.

Coignoux (Hippolyte-Eugène), ex-soldat du 121^e rég. d'infanterie.

Colombat-Marchand (Charles-Jean), ex-soldat du 30^e rég. d'infanterie.

Comte (Auguste-Baptiste), ex-soldat du 255^e rég. d'infanterie.

Dessenne (Joseph), ex-soldat du 201^e rég. d'infanterie.

Doiteau (Joseph-Paul), ex-soldat du 29^e bataillon de chasseurs à pied.

Felgeirolles (Henri-Joseph-Jean-Marie), ex-soldat du 120^e rég. d'infanterie.

Fournier (Pierre), ex-soldat du 317^e rég. d'infanterie.

Gedin (Donat-Léon), ex-soldat du 21^e rég. d'infanterie coloniale.

Genieis (Camille-Henri), ex-soldat du 264^e rég. d'infanterie.

Guenier (Amand-Alexandre-Etienne), ex-soldat du 25^e rég. d'infanterie.

Huppe (Julien-Alphonse-Eugène), ex-soldat du 172^e rég. d'infanterie.

Husson (Roger-Joseph-Jean-Baptiste), ex-caporal du 20^e bataillon de chasseurs à pied.

Larde (Hippolyte-Camille-Henri), ex-caporal du 176^e rég. d'infanterie.

Larue (Louis), ex-soldat du 210^e rég. d'infanterie.

Lathiere (François), ex-soldat du 109^e rég. d'infanterie.

Leroy (Marcel-Maurice-Pierre), ex-soldat du 3^e rég. de génie.

Lesade (Marcel), ex-soldat du 120^e rég. d'artillerie lourde.

Luc (Camille-Félix), ex-soldat du 120^e rég. d'infanterie.

Marceau (Amand-Marie-Alexandre), ex-soldat du 313^e rég. d'infanterie.

Margat (Clément-François-Marie), ex-soldat du 124^e rég. d'infanterie.

Martin (Paul), ex-soldat du 7^e rég. d'artillerie.

Malgat (Gaston-Claude), ex-soldat du 57^e bataillon de chasseurs à pied.

Moret (Marcel-Georges), ex-caporal du 21^e bataillon de chasseurs à pied.

Moulin (Emile), ex-caporal du 28^e régiment d'infanterie.

Mustapha (Ben-Mahomed-Larnaout), ex-soldat du 8^e rég. de tirailleurs indigènes.

Pannetrat (Pierre-Louis-Henri), ex-soldat du 221^e rég. d'infanterie.

Passerieu (Ernest-Aimé), ex-soldat du 9^e rég. d'infanterie.

Pavil (Victor), ex-soldat du 34^e rég. d'infanterie coloniale.

Pellier (Albert-Edouard), ex-soldat du 51^e rég. d'infanterie.

Petit (André-Auguste), ex-soldat du 120^e rég. d'infanterie.

Pouil (Louis), ex-soldat du 143^e rég. d'infanterie.

Rattier (Arnaud-Elie), ex-soldat du 15^e rég. d'infanterie.

Remond (Louis-Charles-Georges), ex-soldat du 3^e rég. de zouaves.

Stang (Joseph-Marie), ex-soldat du 94^e rég. d'infanterie.

Tanis (Joseph-Marius), ex-soldat du 415^e rég. d'infanterie.

Tricaud (Joseph), ex-soldat du 24^e rég. d'infanterie.

Vidrv (Aimé-Raphaël-Georges), ex-soldat du 334^e rég. d'infanterie.

Vairét (Marie-Alphonse), ex-caporal du 132^e rég. d'infanterie.

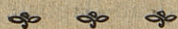
Wagner (Jean-Georges), ex-soldat du 3^e bataillon de chasseurs à pied.

Warin (Louis), ex-sergent du 4^e rég. de zouaves.

Warnet (Abel-Eugène), ex-soldat du 321^e rég. d'infanterie.

LISTES D'AVEUGLES PAR DÉPARTEMENT

(Suite)



Rectification : Dans la liste des camarades du Rhône, nos camarades devront lire Bressy et non Biessy comme nous l'avions écrit par erreur.

Liste des Camarades de la Seine-Inférieure

Angot (Alphonse), 38, cours de la République, Le Havre, brossier.
Anquetil (Pierre), boulevard Mouchez, impasse Baron, Le Havre.
Bailly (Octave), chez Mme Revil, au Val-de-la-Haye par Dieppedalle, accordeur.
Bayle, 23, rue du Val-d'Éaplet, Rouen, brossier.
Bellenger (Émile), 66, rue de la République, Elbœuf, brossier.
Berrod (François), Tancarville.
Blondel (Severin), Ocqueville par Neville.
Bunel (Georges), 23, quai Southampton, Le Havre, brossier.
Gagnard (Maxime), 16, impasse du Clos-Thirel, à Rouen, brossier.
Capelle (Eugène), 77, rue Gambetta, à Deville-les-Rouen, brossier.
Chatonnier (Numa), Frischemesnil par Clères, tricoteur.
Cressent (Jules), 44, boulevard Victor-Hugo, Eu, canneur.
Danger (Joseph), Auberville-la-Manuel par Veulettes, brossier.
Devarrieux (Émile), 36, rue Deshais, à Oissel.
Devillers (Henri), Gueuteville-les-Grés par St-Valéry-en-Caux, éleveur.
Dupuy (Joseph), route de St-Valéry, Doudeville, brossier.
Durand (Paul), 22, rue St-Lô, Rouen, concierge.
Duval (Paul), Ste-Gertrude, canton de Caudebec, brossier.
Feret (Marcel), 67, impasse Sevestre, quartier du Trianon, Sotteville-les-Rouen, brossier, chaisier.
Fessard (Gilbert), villa des Fleurs, rue d'Eu, Dieppe, brossier.
Frère (Émile), Sommery, brossier.
Gille (Raphaël), Clion par St-Aubin, vannier.
Giroux (Auguste), 8, rue Jules-Ferry, Lillebonne, menuisier, tonnelier.
Godard (Robert), 48, rue de Guy-de-Maupassant, Rouen, brossier.
Hedouin (Armand), Crasville-la-Mallet par Neville, cultivateur.
Herouard (Maurice), 47, Grand-Quai, Le Havre, brossier.
Lacuisse (Léon), rue Félix-Faure, Yvetot.
Landais, 1 bis, rue du Val-d'Éaplet, Rouen, vannier, matelassier.

(A suivre.)

Le Gérant : RIEUTOR.


COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, sénateur, ancien ministre, président ;
Mlle ARBEL, vice-présidente ;
M. GOURDON, vice-président ;
M. le baron de TRAVERSAY, vice-président ;
M. BLOCH, secrétaire ;
M. L'ÉVESQUE, trésorier adjoint ;
M. ATTERBE, actuaire à la Compagnie l' « Union » ;
Mme BOYLESVE ;
Mme BROQUIN ;
M. Pierre CHEROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
M. DUBRANLE, inspecteur des Ecoles de Rééducation ;
M. DE FLEURIEU ;
Mlle L. GHYS ;
Mme HEBMANN ;
Mlle JALAGUIER ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MÉYER, secrétaire générale du Livre de l'Aveugle ;
M. MEYNADIER ;
M. PICHON, ancien secrétaire général de la Présidence de la République ;
M. ROUX, directeur honoraire du ministère de l'Intérieur, directeur de la Société « Les Amis des Soldats aveugles » ;
M. Joseph ROUX, directeur du Travail de la Législation ouvrière et des Assurances sociales au commissariat général de la République (Strasbourg) ;
D^r SCHNEIDER.

COMITÉ D'AIDE

Mme Louis DESCHAMPS, présidente ;
Mme LEYGUES ;
Mme LE TROCQUER ;
Mme L'HOPITEAU ;
Mme LE BRETON ;
Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle.

COMITÉ D'ACTION
LISTE DES DONATEURS



Une famille chrétienne M. L. P. V.....	40	»
Mme Lalouet (Transmis par <i>Les Annales</i>).....	50	»
M. Pierron, à Antibes.....	20	»
Mme Vve Luc. Mont-et-Meurthe.....	40	»
M. Heloing, Buenos-Aires.....	500	»
Anonyme	20	»
Mme Pichard, à Lesconil (Finistère).....	20	»
Produit de la Fête Foraine de Vincennes.....	5.300	»
Mlle Jolyot.....	20	»
Association Suisse Romande pour le Bien des Aveugles.	2.000	»
Mme Colas.....	20	»
Société Sadac, à Paris.....	400	»
Mme Jacques.....	20	»
Mme Camille Chabaud (Ain-Temoucheu-Oran).....	100	»

